

DÉPARTEMENT
DE
L'ARIÈGE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GIRONS

CANTON
d'Oust

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE
L'ARIÈGE

30 MAI 1983

COURRIER RÉSERVÉ

Mairie de COUFLENS

M. LE PRÉFET	<i>Wd</i>
M. LE SECRETARE GENERAL	<i>[Signature]</i>
M. LE DIRECTEUR DE CABINET	<i>[Signature]</i>
COMPÉTENCE	<i>SCA 5</i>
EN LIAISON AVEC	
POUR INFORMATION	

Le 25 MAI 1983

Monsieur le PREFET
Commissaire de la République du Département
de l' ARIÈGE
Service de la Coordination et de l'Action Economique
09000 FOIX.



M. le Maire
[Signature]

OBJET Demande de concession ou à défaut de permis d'exploitation présentée par la Société Minière d'Anglade à Salau.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 18/05/83 référencée à celle du 30 Mars 1983 concernant la demande de concession ou à défaut de permis d'exploitation présentée par la Société minière d'anglade à Salau.

J'ai fait parvenir à Monsieur le Sous Préfet de Saint Girons le 30 Avril 1983 une délibération du Conseil Municipal en date du 15 Avril 1983 donnant la position du Conseil sur cet objet.

En outre il semble que l'octroi d'une concession amoindrirait les possibilités de la commune quant à

- l'exploitation hydraulique des ruisseaux et le contrôle de la torrentialité sur le versant d'Anglade et du Salat et l'aménagement envisageable pour la pêche ainsi que l'utilisation des sources pour l'eau potable,
- l'exploitation forestière des bois communaux et privés inclus dans le périmètre,
- l'exploitation touristique des deux sites très fréquentés Le Cirque d'Anglade et la haute vallée du Salat qu'il est souhaitable de préserver au maximum ainsi que la réserve de chasse entièrement dans le périmètre
- l'évolution et la place dans l'avenir des rejets et stériles non évoquées dans le dossier seule la situation actuelle est expliquée.

ceci expliquant l'accord pour un nouveau permis d'exploitation et le refus d'une concession.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet, l'assurance de ma respectueuse considération.

P.J un dossier



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTAMENT
ARIÈGE

DÉPARTEMENT
SAINT-GIRONS

CANTON

OUST

COMMUNE

COUFLENS

Commune de

DE LA
COUFLENS

SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GIRONS

Séance

15 AVRIL 1983

2 MAI 1983

N° 935

OBJET :

S.M.A.

Demande de Concession
ou à défaut de permis
d'exploitation

Le Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice est de

N°

L'an mil neuf cent quatre vingt trois le quinze du mois
d Avril , à vingt heures d

Le Conseil Municipal de la commune de COUFLENS , dûment
convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de M. Gérard DENAT Maire
pour la session extraordinaire

ETAIENT PRÉSENTS : M M Denat, Rogalle, Raufaste, Faur,
Rieu, Rancher, Soucasse Castagné Brun, Daidié.

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire expose au Conseil la demande de
concession ou à défaut d'un permis d'exploitation de mines
de tungstène, bismuth, cuivre, or et substances connexes, dit
du " Pic de la Fourque" présenté par la société Minière d'
Anglade. Il donne lecture du texte de l'arrêté Préfectoral en
date du 18 Mars 1983 prescrivant l'ouverture de l'enquête
du 5 Avril 1983 au 4 Mai 1983. Les observations ou oppositions
devant être notifiées avant la fin de l'enquête, Monsieur le
Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir
délibéré:

- s'oppose à la demande de concession;
- accepte le renouvellement du permis d'exploitation dit
du "Pic de la Fourque" pour une durée de cinq ans.

Fait et délibéré à Couflens
Pour copie certifiée conforme
le 30 Avril 1983

Pour le Maire l' Adjoint,

REÇU

A LA SOUS PREFECTURE DE SAINT-GIRONS

LE : 2 MAI 1983



Raufaste